

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 17533

présenté par

M. Lecoq et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et qui sont recrutés jusqu'au 31 août 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposés à la suppression des régimes spéciaux visés à l'article 1er.

Ils soulignent, d'une part, que l'Etat a une forte part de responsabilité dans le déficit démographique de ces régimes qui est lié au gel progressif des recrutements notamment dans les entreprises publiques de transport. Or ce déficit démographique explique au moins pour moitié le déséquilibre financier chronique de ces régimes.

Ils relèvent, d'autre part, que ces régimes ont déjà subi plusieurs réformes successives visant à rapprocher les régimes spéciaux du régime de la fonction publique, lui-même aligné sur le régime général.

Ils notent, enfin, que l'un des aspects importants des régimes spéciaux est la prise en compte de la pénibilité et de ses effets. Ce sont, en effet, des régimes qui, contrairement au régime général, compensent notamment par un départ anticipé les effets de la pénibilité subie au travail.